

Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 30/1 (2003)

DOI: 10.11588/fr.2003.2.63693

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

Geschichte der Pfarrei Saint-Michel-sur-Orge von der Mitte des 16. bis zum Beginn des 18. Jhs. (S. 1–6) sowie die soziale Struktur und geographische Lage des Dorfes (S. 12–15), das südlich von Paris am Flüsschen Orge gelegen, heute Teil der urbanen Peripherie der französischen Metropole ist (S. 1). Es zählte zu Beginn des 18. Jhs. gerade einmal 81 Familien (»Feuerstellen«) bzw. 416 Einwohner und wuchs bis 1789 auf 124 Feuerstellen und 460 Einwohner (S. 2). Saint-Michel, ein typisches Winzerdorf, gehörte zur Bailliage und Élection de Paris und war seit dem Mittelalter der benachbarten Prieuré de Longpont zins- und steuerpflichtig (Dîmes). Haupteinnahmequelle war der Weinbau, der im Tal der Orge florierte (S. 4). Er bestimmte die soziale Struktur des Ortes. Die lokalen Winzerbruderschaften (*sociétés vigneronnes*) waren mächtige und einflußreiche Faktoren des kirchlichen und gesellschaftlichen Lebens. Auch das Kloster von Longpont bezog seinen Wein aus Saint-Michel (S. 5). Das Leben und Sterben der Menschen spiegelt sich in dem Obituaire wider, das erst 1985 von Père Martinet wiederentdeckt und 1991 dem Departementalarchiv von Essonne übergeben wurde (S. 1, 8). Oft tauchen, über mehrere Generationen hinweg, immer wieder Angehörige der gleichen Familien (u. a. Herpin, Michau, Pelle, Loriflant, Gallot, Martin, Court und Charpentier) in dem Verzeichnis auf (S. 15), wie der Index der Personen- und Ortsnamen im Anhang (S. 83–90) zeigt. Das seit 1554 geführte Obituaire war bis 1779 in Gebrauch, mithin über zwei Jahrhunderte. Im lokalen Mikrokosmos spiegelt sich hier die Frömmigkeitsgeschichte des ländlichen Pariser Beckens von den Religionskriegen über das Zeitalter der Aufklärung bis an den Vorabend der Großen Revolution wider. So gingen im 18. Jh. die religiös motivierten Stiftungen offenbar zurück, was mit dem bereits in den Studien von Michel Vovelle beschriebenen Phänomen der »Dechristianisierung« vor 1789 zusammenhängt (S. 27). Gleichwohl scheiterte der 1715 unternommene Versuch, die Zahl der Totenmessen zu reduzieren (Text des »Projet de réduction des obits« (1715), S. 73–79), da die aus den Stiftungen erwachsenden Verpflichtungen zeitlich unbegrenzt galten (Avant-Propos, S. VII, und Introduction, S. 6f.).

Der durchweg positive Gesamteindruck dieser handlichen Quellenpublikation, eines schmalen Heftchens von 90 Seiten Umfang, wird durch eine detaillierte Beschreibung der einschlägigen Handschriften im Departementalarchiv von Essonne (S. 28–32) und mehrere Faksimiles (Tafeln nach S. 32) abgerundet. Es darf erwartet werden, daß im Rahmen dieser Editionsreihe noch mehr dieser Obituaires für die zukünftige historische Forschung erschlossen werden.

Michael MÜLLER, Mainz

Christian OHLER, *Zwischen Frankreich und dem Reich. Die elsässische Dekapolis nach dem Westfälischen Frieden*, Frankfurt a. M. (Peter Lang) 2002, 378 p. (Mainzer Studien zur Neueren Geschichte, 9).

Voici un ouvrage qui sera souvent consulté tant l'auteur a su écrire une page de l'histoire de l'Alsace avec un regard neuf. Le doyen Livet avait, dans sa volumineuse thèse d'histoire, relaté le grignotage des territoires alsaciens par les agents de la monarchie française dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Christian Ohler, tout en confirmant les analyses de Georges Livet, insiste en revanche sur les facteurs de résistance. Il a certes limité ses recherches à une institution particulière, celle de la Décapole, ou ligue de dix villes, dans l'Alsace d'alors. Six grandes parties composent l'ouvrage. L'auteur a, par ailleurs, adopté un plan chronologique qui les justifie: l'époque du traité, celle de la Fronde, l'intendance de Colbert de Croissy, le gouvernement du duc de Mazarin, la politique des réunions, les traités de la fin du siècle. Les titres allemands sont certes différents: départ, recommencement, consolidation et extension, etc. Le lecteur pressé pourra prendre connaissance de la thèse de l'auteur

en se rapportant au résumé qui figure dans les pages 335–339. La lecture de l'ouvrage reste agréable; des croquis, des reproductions de documents étayent la démonstration. Celle-ci est le fruit d'une recherche approfondie. Pour s'en convaincre, il suffit de consulter la bibliographie (p. 356–368).

Quel est donc l'apport de Christian Ohler? Il rappelle la formation de la ligue de dix villes au Moyen Âge. Après 1515, elle réunissait les villes de Haguenau, Colmar, Sélestat, Wissembourg, Landau (actuel Palatinat), Obernai, Kaysersberg, Munster, Rosheim et Turckheim. La carte de la p. 18 indique leur localisation: au nord du Sundgau, territoire personnel de l'Empereur. Haguenau et Colmar représentaient la Décapole auprès des assemblées de l'Empire. Haguenau dirigeait en fait la Décapole. C'est là que résidait le préfet, ou grand bailli, représentant la maison d'Autriche. Il recevait le serment de fidélité au nom de l'Empire, percevait un impôt dit «impérial» et, en échange, promettait aux villes le maintien dans leurs droits et libertés.

En 1648, le traité de Münster en Westphalie statua de façon ambiguë le sort des dix villes. L'empereur céda au roi de France «la Préfecture provinciale des dix villes impériales... avec toute sorte de juridiction et souveraineté». Cela impliquait un serment de fidélité au roi. Le traité avait certes précisé que la France ne pouvait pas imposer sa souveraineté aux dix villes, mais les diplomates français avaient fait préciser que cette garantie ne devait pas limiter le droit de souveraineté du roi. Le statut des dix villes ne cessa d'être discuté tout au long du XVII^e siècle. Les villes firent prévaloir dans un premier temps leurs anciens droits et privilèges. Colmar dirigea la Décapole à partir de 1662, paya régulièrement les impôts à l'Empire et contribua même en 1663 à la guerre contre les Turcs par l'envoi de soldats. La présence française ne cessa de s'affirmer en Alsace. Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, obtint la charge de gouverneur de l'Alsace et de grand bailli de Haguenau en avril 1649. La Décapole n'apprit sa nomination qu'en septembre 1651. Il vint en Alsace en août 1652 pour se faire reconnaître par les dix villes. Celles-ci intervinrent en vain à Ratisbonne auprès de la Diète. Le comte d'Harcourt échoua néanmoins dans son projet de créer un duché indépendant en Alsace. Après cette tentative – à l'époque de la Fronde – la Monarchie eut l'habileté de confier la conduite des affaires en Alsace aux intendants. Charles Colbert, marquis de Croissy, frère de Jean-Baptiste Colbert, nommé intendant de police et des finances (1655) et de justice (1656). Il réclama le droit de juridiction sur les dix villes. Les conflits se multiplièrent. La Décapole s'adressa au grand bailli, le comte d'Harcourt, qui entrava la politique de l'intendant dont il jalousait le succès. Lorsque le comte se démit de ses fonctions, en 1659, Mazarin les assuma officiellement. Après sa mort, Armand Charles de la Porte, marquis de Meilleraye, duc Mazarin et qui avait épousé l'une de ses nièces, lui succéda. La Décapole sollicita le soutien de l'Empereur et de son chancelier, l'archevêque de Mayence. Des négociations eurent lieu à Haguenau. Le duc parvint à obtenir le serment de fidélité des dix villes, les unes après les autres. Haguenau ayant donné l'exemple fut écarté de la direction de la Décapole et Colmar fut alors seule pour l'assumer. Le duc Mazarin réussit à imposer une soumission plus forte aux villes catholiques. Colmar, protestant, encouragea Landau, Wissembourg et Munster dans la résistance. Pour la briser, le duc se décida à entreprendre le siège de Colmar. Les conseillers firent appel à la Diète de Ratisbonne. Robert Gravel, représentant du roi de France, auprès de la Diète, alerta la Cour de France. Le duc fut désapprouvé. On ne pouvait attaquer une ville impériale à un moment où l'Empire était menacé par les Turcs. Ce fut la fin du rôle actif du duc en Alsace. Un tribunal d'arbitrage fut constitué à Ratisbonne. De véritables négociations ne furent jamais entreprises. La soumission des villes réticentes se fit pendant la guerre de Hollande: garnison française à Colmar, ruine de Wissembourg par incendie. Le traité de 1679 confirma celui de Münster. Les villes de la Décapole n'étaient plus des villes «impériales» mais des villes «dépendantes de la préfecture de Haguenau». Le Conseil Souverain d'Alsace créé en 1658 s'installa à Colmar en 1698, un an après la paix de Ryswick. La préfecture royale de Haguenau avait été supprimée et rattachée au Conseil souverain dès

1680. La médaille représentant la Décapole à genoux aux pieds de la France comportait une inscription en latin qui proclamait: »les dix villes impériales se mettent sous l'autorité de la France« (p. 313).

Telle est la contribution de ce livre qui apporte un éclairage nouveau à l'histoire de l'Alsace. Il mériterait une édition en français.

Jean-Pierre KINTZ, Strasbourg

Roland VETTER, »Kein Stein soll auf dem anderen bleiben«. Mannheims Untergang während des Pfälzischen Erbfolgekrieges im Spiegel französischer Kriegsberichte, Teil I: Darstellung; Teil II: Quellenedition (CD-ROM), Ubstadt-Weiher (Verlag Regionalkultur) 2002, 168 p. (Sonderveröffentlichungen des Stadtarchivs Mannheim, 28).

Innovant en présentant ses sources en CD-ROM, cet ouvrage est original à plus d'un titre. La démarche, de bas en haut, a pour but d'expliquer le sort de Mannheim en le replaçant dans l'ensemble des opérations de dévastation du Palatinat, sans oublier que celles-ci s'insèrent dans la stratégie de cabinet de Louis XIV. En effet, symptomatique est la différence d'appellation de cette guerre: guerre de neuf ans pour les Anglais, guerre de la Ligue d'Augsbourg pour les Français, Guerre de la Succession palatine pour les Allemands. Il est évident que le sort des malheureuses populations du Palatinat n'entraîne pas dans les desseins du roi de France qui étaient de riposter à la constitution d'une coalition hostile, en prenant les devants dans une guerre inévitable.

R. Vetter a dépouillé la totalité de la correspondance conservée au Service Historique de l'Armée de Terre (SHAT) à Vincennes (série A¹) et bien entendu l'ensemble des sources locales joint à une abondante bibliographie. En particulier pour la correspondance du ministre de la Guerre, Louvois une observation minutieuse de la chronologie et des qualités des correspondants lui permet de reconstituer le réseau de communication qui relie Versailles au front du Rhin. Louvois, impérieux et toujours impatient en est l'animateur exigeant. Sur le Rhin moyen sont rassemblés quelques 10 000 hommes, sous le commandement nominal du Grand Dauphin, fils de Louis XIV qui fait ses premières armes, chapeauté par le maréchal de Duras. On y trouve des généraux alors de second plan, Montclar, Tessé, mais aussi des techniciens de valeur comme Vauban, l'artilleur La Frézelière ou l'intendant la Grange pour la logistique.

Le but de l'opération est bien connu: créer un désert sur la rive droite du Rhin pour permettre de bien tenir la rive gauche. Commencée le 25 septembre 1688, elle ne rencontre qu'une faible résistance. Philippsburg que Louis XIV entend conserver est prise le 29 octobre, puis ce sera le tour de Heidelberg et de Mannheim (celle-ci le 11 novembre). Le sort de ces deux villes est lié. Le 17 novembre Louis XIV donne l'ordre de détruire plusieurs villes du Palatinat: »Il ne doit pas rester pierre sur pierre.« L'idée émise par Chamlay, reprise par Louvois a finalement été acceptée par Louis XIV. Cependant des difficultés se présentent: d'abord des pluies incessantes qui transforment le sol en borbier et ralentissent la progression des incendies, puis le gel qui rend impossibles les communications fluviales. Il est évident que les habitants ne montrent aucun zèle à fournir la main d'œuvre nécessaire aux démolitions. Les soldats, peut-être mal remis des épidémies contractées sur les chantiers de l'aqueduc de Maintenon, profitent des destructions pour piller, ce qui nuit à la discipline. Enfin il faut tenir compte des réticences de quelques chefs à appliquer les ordres de destruction à la lettre. À la grande colère de Louvois, Tessé ménage Heidelberg. Voyant sa carrière compromise, celui-ci fait du zèle à Mannheim.

Cette ville de 6000 à 7000 habitants dont les deux-tiers sont des calvinistes parmi lesquels des réfugiés wallons et huguenots, mais qui compte également des luthériens, catholiques et juifs, est incendiée puis démolie; les fontaines sont polluées avec du fumier; la citadelle de